

Adaptation des directives d'octroi de subventions EEER et DD

Séance du conseil communal du 28 août 2025

Modifications des directives de la Municipalité concernant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (EEER)

Interpellation de M. Rasul Mawjee au conseil communal du 19 juin 2025, demandant:

- L'intégration des panneaux solaires thermiques
- L'augmentation du soutien aux PAC sur sondes géothermiques
- La mise en place d'un soutien pour les batteries photovoltaïques

Etude de ces possibilités et d'un autre point avec l'aide de la commission du développement durable le 20 août 2025.

Intégration des panneaux solaires thermiques

Soutien existant de 20%, plafonné à CHF 4'000.-

Le soutien apparaît sous la catégorie «Energie solaire» plutôt que «Chaleur».

Cela sera modifié lors de la prochaine modification des formulaires, pour l'année 2026.

Augmentation du soutien aux PAC géothermiques

Soutien existant de 20% des frais, plafonné à CHF 5'000.-

Considérant :

- Les coûts plus importants;
- La durée de vie plus longue;
- L'entretien moins important;
- Les nuisances sonores moins importantes

Des pompes géothermiques par rapport aux pompes aérothermiques;

La Municipalité, après consultation de la commission du développement durable, décide d'augmenter le plafond pour les PAC géothermiques à 20% des montants, plafonné à CHF 10'000.-

Mise en place d'un soutien pour les batteries photovoltaïques

Soutien actuel pour les installations photovoltaïques de CHF 500.-/kWc, max. CHF 4'000.-

Considérant :

- La générosité de la subvention actuelle;
- Le peu de restriction de la subvention actuelle, en terme d'utilisation de la surface;
- L'évolution rapide des technologies;
- Les changements importants de la législation sur le prix de la réinjection et les possibilités d'autoconsommation.

La Municipalité, après consultation de la commission du développement durable, décide de ne pas créer de soutien aux batteries de stockage pour installation photovoltaïques.

Suppression des téléphones de la subvention «Réparation»

Deux comportements ont été observés récemment :

- Les coûts de réparation pratiqués pour les habitants glandois sont parfois augmentés en raison de la subvention.
- Certaines factures ont été falsifiées afin de correspondre aux conditions d'octroi.

La Municipalité, après consultation de la commission du développement durable, décide de supprimer les téléphones de la subvention «Réparation».

Autres actions en cours au mois de septembre



Habiter 2050
Lancer maintenant son projet de rénovation

Par où commencer ?

Que prévoit la loi ?

Combien ça coûte ?

Fiable cet installateur ?

Pour que la rénovation ne soit pas un casse-tête !

Quelles subventions ?

Et si je fais une erreur ?

Quelles autorisations ?

Des doutes sur la rénovation énergétique, le solaire ou la pompe à chaleur ?

La Ville vous aide à y voir clair avec un accompagnement gratuit !